

# Michel-Marie Derrion, pionnier coopératif

par Denis Bayon\*

« *La première société de consommation qui ait été créée en France - et une des plus anciennes dans le monde - en 1835, à Lyon, portait cette enseigne significative : Au commerce véridique* ».  
Charles Gide (1).

Michel-Marie Derrion, créateur à Lyon de cette très fragile primo-coopérative, dix ans avant l'initiative bien plus célèbre des tisserands anglais de Rochdale, visait l'élimination des intermédiaires interposés entre la « production primaire » et la consommation. Il s'agit bien d'expropriation, cependant les coopérateurs ne disent pas aux capitalistes « nous allons prendre vos capitaux », mais plutôt : « gardez-les, nous en ferons d'autres qui nous dispenseront de recourir aux vôtres ». La visée de l'économie sociale qu'inaugurent en France Derrion et ses compagnons est ainsi clairement l'indépendance, c'est-à-dire la fin du travail pour le compte d'un maître, et un droit de propriété réel (2).

La conquête du commerce qu'ils envisagent est une conquête pacifique, sans confiscation violente ni sang versé ; ils sont persuadés qu'après les terribles répressions des années 1831 et 1834 (révoltes des Canuts lyonnais), il fallait pour le mouvement ouvrier construire ses propres institutions, dans l'autonomie.

## un climat social et intellectuel favorable

Derrion n'est évidemment pas un homme providentiel, ni un créateur sur le plan des idées. De par sa grande sensibilité aux souffrances ouvrières, dont rendent compte de nombreux textes généreux et touchants, ce « fabricant », donneur d'ordres des tisseurs à domicile va se trouver à l'écoute des idées nouvelles (saint-simonienne et fouriériste), va les faire siennes et surtout tenter de les rendre opératoires « ici et maintenant » en les transformant selon les nécessités du terrain. De ce point de vue, nombreux sont les auteurs qui rappellent que les premières réalisations de l'économie coopérative sont des œuvres de dissidents du fouriérisme. Ceux-ci chercheront à mettre en pratique la parole du maître tout en s'en inspirant très librement pour créer de nouvelles formes d'organisations (la grande idée de l'« association »).

Derrion, l'un des premiers disciples saint-simoniens, ne prend toutefois aucune part aux événements de 1831. Il est, comme d'autres, fortement frappé par la résonance de l'idée associationniste dans divers milieux de la ville de Lyon, notamment auprès des ouvriers. Après l'échec de la grève de 1831, de nombreuses associations de production se montent sur les pentes de la Croix-Rousse. L'idéologie

---

\* *Economiste*, Centre Walras, Université Lyon II.

(1) *Principe d'économie politique*, Edition Sireyn, Paris 1906.

(2) On peut encore aujourd'hui se procurer les *Mémoires* de Joseph Régnier, ouvrier tisseur, membre du Devoir Mutuel, insurgé en 1831, saint-simonien puis fouriériste et qui fut l'un des plus fidèles soutiens de Derrion ; il mettra à la disposition de ce dernier tout ce qu'il possède pour que puisse se créer son épicerie sociale.

---

des saint-simoniens se mêle au pragmatisme des mutuellistes. Ces tentatives, rapidement tenues en échec, Derrion les connaissait bien, sans que sa foi dans l'« associationnisme » n'en fût ébranlée. Et c'est au cours de l'année 1833 que de nombreux saint-simoniens lyonnais vont se rallier aux idées de Fourier. Sa pensée commence à être revendiquée dans plusieurs cercles lyonnais, notamment au sein d'une élite intellectuelle (médecins, écrivains, etc.) que fréquente Derrion dans les groupes saint-simoniens.

Lors de la seconde révolte des Canuts en 1834, Derrion reçoit en tant que fabricant une délégation ouvrière lui demandant de souscrire une convention de prix. Dans une lettre adressée aux chefs de la Société des Mutualistes, il écrit alors qu'il s'engage à rechercher « un ordre social nouveau qui garantisse au producteur de toute richesse une part plus équitable dans le bénéfice social, c'est-à-dire une organisation pacifique de l'industrie ». Et c'est dans le bruit des fusillades lors des sanglantes batailles de rue du 9 au 13 avril 1834, qu'il met la touche finale à son projet pour une nouvelle constitution de l'industrie, ouvrage qu'il publie en 1834 (3). Celui-ci contient les bases qui le conduiront à l'expérimentation du « Commerce véridique et social ».

## les temps de l'expérimentation sociale

L'organisation industrielle préconisée par M. M. Derrion, la Société Générale des Travailleurs, repose sur deux moyens d'action :

■ L'élection au suffrage direct, par tous ceux qui seront partie prenante dans la nouvelle société, d'un « primogérant » chargé de la mise en œuvre et de la gestion de l'organisation. A ses côtés sera élu un conseil de surveillance de dix-huit membres choisis dans les différentes classes de la société (dont les capitalistes et les travailleurs, à voix égales, mais aussi des membres du gouvernement ou des « partisans de la concurrence illimitée »). Ce conseil sera réélu tous les cinq ans. Lorsque les actes du primogérant ne lui apparaîtront pas conformes à l'esprit de la nouvelle organisation, le conseil pourra le déclarer incapable et convoquer de nouvelles élections.

■ La constitution d'un fonds social gratuit « par souscriptions ou dons de toutes espèces ». Derrion compte ainsi collecter 100 000 francs. Pourraient être fondées plusieurs maisons de « vente sociale au détail et mi-gros d'objets de consommation courante (épiceries, boulangeries, soieries, châles et nouveautés) », et immédiatement après « deux fabriques d'étoffes de soies unies et d'étoffes de soie façonnées ». Pour cela il devra être possible d'emprunter trois fois la valeur du premier fonds.

La répartition du bénéfice se fera en parts égales entre ceux que Derrion appelle les « fonctionnaires » (chefs de service, chefs d'usine, gérants, comptables), les capitalistes (ceux qui auront apporté les capitaux), les travailleurs, le fonds social. La répartition aux travailleurs pourrait se faire soit sous forme « sociale » (consacrés aux beaux-arts et aux fêtes publiques, alliance du travail et du jeu), soit sous une forme individuelle par l'organisation d'une caisse de retraite.

(3) *Constitution de l'industrie et organisation pacifique du commerce et du travail ou tentative d'un fabricant de Lyon pour terminer d'une manière définitive la tourmente sociale*, 56 pages.

## Aux origines du socialisme au Brésil

Dans les années 1840, tandis que s'amorce le mouvement qui devait transformer le Brésil - pays monarchique, rural et esclavagiste - en une République oligarchique, industrielle et urbaine, les idées de réforme commencent à circuler. Ainsi, l'ingénieur français Louis Léger-Vauthier divulgue les idées de Fourier à Recife et le médecin lyonnais fouriériste Benoît-Jules Mure se rend au Brésil avec un projet, initié en France avec Michel-Marie Derrion, de création d'une communauté phalanstérienne (1).

Il présente son projet à la presse, tout en cherchant à obtenir l'appui des politiques et des élites brésiliennes ; l'argument étant de faire venir de France des ouvriers et des spécialistes pour produire des machines à vapeur. Son projet, qui correspond aux aspirations de modernité de certains notables, attire aussitôt l'attention de la Cour, et le gouvernement impérial lui accorde son soutien. En juillet 1841, la Chambre des Députés approuve un prêt de 64 millions de reis. En janvier de l'année suivante, les premiers Français débarquent au Brésil.

Cependant, des divergences entre Mure et Derrion entraînent la création de deux colonies, celles de Palmital et de Saí. Elles sont aussitôt confrontées à des difficultés de tous ordres : l'appui promis par le gouvernement est réduit, les lieux choisis s'avèrent inadaptés, obligeant les Français à lutter pour survivre au milieu de la forêt, dans des conditions difficiles (2). Des inspecteurs du gouvernement, favorables au projet, lancent alors un appel pour que des moyens urgents soient octroyés, mais il n'est pas suivi d'effet et les expérimentations tourment court. Les compagnons du phalanstère ont été confrontés à un problème qu'ils n'ont pas su résoudre : comment réaliser une société idéale, dans un micro-espace totalement isolé et hostile (3) ?

Bien que brèves, les expériences de Saí et de Palmital ont été à l'origine d'un débat de fond sur la nécessité de réformes sociales, l'industrialisation, l'abolition de l'esclavage et la modernisation du pays, débat dans lequel les idées de Owen, Saint-Simon et Fourier puis Proudhon ont eu une large place. Quelques années plus tard, l'arrivée des exilés de la Commune de Paris et des anarchistes italiens, portugais et espagnols a contribué à alimenter le débat ; à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les premiers groupes militants socialistes et syndicalistes voient le jour et d'autres expériences sont initiées.

D'origines et d'influences diverses, ces expériences ont comme point commun de prendre appui sur des formes nouvelles d'association, de production et de rapports humains. Mais ce « socialisme expérimental », montre aussi clairement que la réorganisation de la société et la création d'une nouvelle économie présupposent des changements culturels et comportementaux radicaux qui demandent de longs délais, peut-être difficilement compatibles avec les urgences du quotidien productif et affectif d'un groupe humain.

Après plus de 150 ans de tentatives de « socialisme expérimental », et pour tous ceux qui restent socialement, politiquement et intellectuellement insatisfaits, reprendre l'héritage de l'utopie et l'espoir des premiers socialistes s'impose. Mais au-delà, leur capacité à expérimenter de nouvelles organisations sociales dépend de leur capacité à réaffirmer sans jamais se décourager que l'homme et la société peuvent être différents, radicalement différents !

**Adelaïde Gonçalves**

*Historienne, Université Fédérale du Ceara, Brésil*

(1) Projet conçu par la société Union Industrielle, dont l'objectif était de soutenir la création de phalanstères dans le Nouveau Monde.

(2) Cette situation fut aggravée par le fait que la totalité des ouvriers et artisans étaient des urbains.

(3) Environ cinq-cent ouvriers français ont participé à ces projets. Certains sont restés au Brésil, mais la plupart ont quitté le pays pour la France, ou d'autres destinations.

L'objectif de cette société n'est rien moins que la conquête pacifique de l'industrie, et une modification pacifique de la propriété, « sans secousse et sans froisser aucun intérêt ». La situation des travailleurs sera ainsi améliorée grâce au réconfort moral de participer à la gestion de la société, la cessation de toute baisse des salaires, l'exemption de la fraude sur le poids et la qualité des produits, l'assurance d'une retraite pour sa vieillesse.

Un nouveau journal hebdomadaire, *l'Indicateur*, va bientôt servir la propagande de Derrion qui affiche ses idées « fouriéristes ». Six articles paraissent sous le titre « Amélioration industrielle » dans lesquels Derrion affinant son projet va appeler les consommateurs à se grouper pour fonder une « vente sociale d'épicerie ».

Derrion se lance pour justifier son projet dans une tentative d'analyse du système social ; il s'attaque, suivant en cela son maître Fourier, à la « concurrence malfaisante et oppressive », au « laissez-faire absolu » qui favorise le développement d'une classe de commerçants vivant dans l'oisiveté et disposant d'une position dominante (spéculation, concurrence illimitée sur le salaire de l'ouvrier, etc.). Un tel résultat, note-t-il, tranche fortement avec la présentation que font les partisans de la liberté absolue du commerce. Le texte de Derrion, commerçant et homme d'affaires, fourmille d'exemples puisés dans la vie économique pour appuyer ses dires. Or il est possible selon lui, comme la CNUCED l'affirmera un siècle plus tard à propos du développement du Tiers-Monde, de « régénérer » le commerce de façon à utiliser sa force pour le mettre au service du plus grand nombre.

Devant les échecs des premières coopératives de production à Lyon, Derrion reconnaît que « tout nous manquerait pour fonder d'abord de vastes établissements, destinés à fournir des matériaux au travail, tels que de grandes maisons de fabrique ». Par contre, « prendre position pacifiquement sur le terrain du négoce » peut se faire beaucoup plus facilement et impulser plus tard une nouvelle organisation de l'industrie. Le levier de la consommation permettra de s'attaquer de manière indirecte à la transformation industrielle, le consommateur aura donc droit à une part du bénéfice social. Le point de départ est ainsi donné au « négoce ». S'il emprunte à son maître Fourier la critique de la concurrence universelle, il en reste évidemment à un embryon simple et remanié de sa doctrine où la consommation joue un rôle essentiel.

C'est à la suite de cette série d'articles que démarre la « Souscription gratuite pour la fondation d'une vente sociale d'épicerie devant commencer la réforme commerciale » à laquelle vont répondre positivement ses amis adeptes des doctrines saint-simonienne et fouriériste, ainsi que les principaux chefs du mouvement ouvrier lyonnais mutuelliste. La première coopérative de consommation est en train de naître.

### un lancement prometteur...

Devant la lenteur des souscriptions, Derrion engage l'intégralité de sa fortune ainsi que celle de son ami Joseph Régnier, autre nom attaché à cette aventure. Le prospectus de lancement emprunte beaucoup à Fourier : commerce mensonger, attribution des bénéfices... mais la grande idée de Derrion pour fidéliser sa clientèle

est de réserver un quart du bénéfice aux consommateurs, distribué sous forme de ristournes, proportionnellement aux achats effectués. La moitié du bénéfice servira en parts égales le capital et le travail, le dernier quart ira alimenter le fonds social.

Toute transparence doit être donnée à la gestion des affaires commerciales : une Commission de surveillance se voit assurer un important droit d'inspection et de vérification de « façon à garantir aux participants la vérité dans les opérations, la sécurité dans le placement des capitaux, l'absence de falsification des produits ».

On retrouve donc les grands traits de ce que Gide appellera la coopération de type Rochdalien :

- vente au comptant ; de nombreux témoignages de canuts mentionnent alors la « facilité d'obtenir un crédit dans les boutiques : le poids des dettes permanentes [...] aboutissait dans beaucoup de cas au trouble ou à la ruine des ménages » (4).
- vente au prix du détail de façon à assurer un bénéfice ;
- répartition des trop perçus au profit des sociétaires. On y maintient toutefois une part de profit, afin d'utiliser sa force en vue d'une transformation sociale. Les profits distribués sont bien moindres que dans une entreprise classique ;
- contrôle par les sociétaires des opérations réalisées, indépendamment des capitaux engagés par chacun. Dans un premier temps, le contrôle est opéré par une sorte de « comité des sages » non élu qui produira régulièrement des rapports sur la marche des affaires. En 1835, le comité de surveillance est composé par des chefs d'atelier, dont certains membres du conseil des prud'hommes, d'anciens adeptes du saint-simonisme devenus fouriéristes, d'anciens mutuellistes et un dénommé Roland, expert-comptable. Par la suite, dans un texte adressé par Derrion « Aux consommateurs » (1836), en réponse aux critiques des commerçants lyonnais, il apparaît que les délégués au comité de surveillance sont élus par tous les participants aux bénéfices. Toutes les garanties de sécurité sont alors offertes selon Derrion.

Les conséquences attendues sont diverses : amélioration de la qualité des produits vendus ; répartition équitable des richesses et donc « harmonisation et conciliation de toutes les classes [...] régulièrement et sans secousses » ; élimination progressive des intermédiaires ; réalisation d'œuvres d'utilité sociale ; conquête de l'industrie.

Les débuts du Commerce véridique et social sont prometteurs (5). Derrion, nommé gérant, a pu récolter un capital de 9 000 francs. Le premier rapport du comité de surveillance, envoyé à « Messieurs les fondateurs et participants au Commerce véridique Michel Derrion & Cie » rend compte des résultats suivants : chiffre de vente de 96 000 francs pour un bénéfice de 1 207 francs soit pour la part du capital (portant sur le quart de ce bénéfice) un « retour sur capital assez important de 3 1/3% ». Le Commerce véridique est ainsi une bonne affaire pour le capital investi (même si on est loin des 15% exigés par les actionnaires contemporains !).

Dès le départ, le Commerce véridique est sous une étroite surveillance policière. La plupart des membres du comité de surveillance sont bien connus des forces de police comme anciens mutuellistes et on soupçonne Derrion de vouloir sous cou-

---

(4) **Justin Godart**, in *Travailleurs et métiers lyonnais*, 1909.

---

(5) Voir **Jean Gaumont**, *Le Commerce Véridique et Social (1835-1838) et son fondateur Michel Derrion (1803-1850)*, Imprimerie Nouvelle, Amiens, 1935.

---

vert de commerce réorganiser politiquement un mouvement insurrectionnel. Le procureur général déconseille la poursuite, mais conclut à la nécessité de continuer la surveillance de « cette étrange manière de faire commerce ».

Le 30 novembre 1836, le chiffre de ventes depuis le début s'élève à 190 899 francs, pour un bénéfice net de 1 379 francs distribués en quatre parts égales (capitalistes, consommateurs, travailleurs, fonds social) (6). Sept magasins sont ouverts. Derrion mentionne les effets bénéfiques sur le commerce auquel sa société fait concurrence. Le nombre de phalanstériens lyonnais grandit et ceux-ci recrutent dans des milieux extrêmement divers. Un actif groupe de propagandistes se monte, avide de réalisations et n'acceptant plus la tutelle hégémonique des « anciens », des disciples doctrinaires du maître.

### ... mais éphémère

Le Commerce véridique et social ne tiendra que trois ans. La crise économique (une des premières grandes crises cycliques du capitalisme du XIX<sup>ème</sup> siècle) qui secoue Lyon en 1836 et 1837 est d'une gravité inégalée. La diminution du pouvoir d'achat des travailleurs est terrible et naturellement l'activité du Commerce véridique est fortement entravée. Même si on note une reprise économique lors de l'hiver 1837, la consommation ouvrière se relève très difficilement. Il semble bien que la conjoncture macro-économique soit à l'origine de la faillite de la société. De plus, elle ne pourra compter sur aucun soutien pour traverser ces difficultés : ni des autorités bien sûr, ni des banques (7), ni de ses soutiens fouriéristes (épuisement des ressources financières disponibles, dispersion et division de l'école phalanstérienne).

Le Commerce véridique a donc tenu trois ans et rencontré un certain succès (jusqu'à sept magasins ouverts). Mais entreprise isolée, sans soutien, il s'est vite heurté aux réalités du capitalisme qui impose son rythme à la cité lyonnaise.

(6) Il y a possibilité de ne pas retirer sa part de bénéfices, celle-ci étant alors versée comme don au profit des asiles pour l'enfance (*Adresse aux Consommateurs*, Lyon, 30 novembre 1836).

(7) J. Gaumont semble même fondé à croire qu'il n'y eut pas de « société légale du tout », les circonstances ne s'y prêtant guère. Les associations sont interdites depuis 1834 et sauf dans certains cas précis de sociétés de capitaux les sociétés de type populaire sont également interdites ; le Commerce véridique n'aurait dès lors été qu'une société de fait comme il en exista de nombreuses à Lyon au cours de cette période.

(8) J. Godart, op. cit

L'entreprise de Derrion ne restera toutefois pas lettre morte : l'esprit coopératif demeurera vif à Lyon. On note ainsi en 1849, le succès important d'une coopérative de consommation dénommée « Les travailleurs unis » fondée dans le même esprit que le Commerce véridique et social. Au bout de deux années de fonctionnement, elle comptera un magasin de gros, sept épiceries de détail, des boulangeries, deux magasins de charbon, un entrepôt de vin, une pâtisserie avec fabrique de chocolat. La totalité des bénéfices seront affectés à des œuvres « d'éducation et de solidarité ». La coopérative parviendra ainsi à ouvrir deux écoles primaires et une « caisse des invalides du travail » qui versera des pensions mensuelles de 25 francs à huit coopérateurs âgés ou invalides. Cette coopérative sera dissoute après le coup d'Etat de 1851, de même que les nombreux groupes d'achat en commun, de « petites boutiques aux aspirations modestes : le bon marché et la qualité » (8). Mais dès 1852, dans une note de la Préfecture du Rhône, on trouve l'information suivante : « les épiceries socialistes travaillent sourdement à se reconstituer ». En 1867, on comptait 3 000 adhérents de sociétés coopératives de consommation : 24 sociétés pour un chiffre d'affaires de 2 millions de francs par an. L'idée coopérative était lancée.